



APPEL A PROJETS

TCHAD

Renforcement des compétences professionnelles dans le corridor stratégique Ndjamena-Douala en faveur de la croissance économique au Tchad

2025

NOTE DE CADRAGE

Sommaire

1.	CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'APPEL A PROJETS	2
1.1	Eléments généraux.....	2
1.2	Clauses et conditions générales.....	3
1.3	Mode opératoire.....	5
1.4	Audit, reporting, évaluation, communication et capitalisation.....	7
1.5	Monnaie de contrat et monnaies de paiement.....	7
1.6	Connaissance des lieux et des conditions de l'appel à projets	7
1.7	Ouverture des propositions et commission de sélection.....	8
1.8	Eclaircissements apportés aux propositions	8
1.9	Détermination de la conformité des propositions.....	8
1.10	Evaluation et classement des propositions	8
1.11	Droit reconnu à l'AFD de rejeter toute proposition	12
1.12	Instruction des projets.....	12
1.13	Caractère confidentiel.....	12
1.14	Information sur le processus de sélection.....	12
1.15	Information sur l'octroi et signature de la convention de subvention.....	12
2.	MODALITES DE SELECTION ET DE VALIDATION FINALE DES PROPOSITIONS.....	13
3.	NOTE DE PRESENTATION DE PROJET	14
4.	CANEVAS FINANCIER	18
5.	LETTRE DE SOUMISSION.....	20
6.	CADRE LOGIQUE.....	21
7.	CHRONOGRAMME DES ACTIVITES	22
8.	DOSSIER ADMINISTRATIF DE L'ONG CHEFFE DE FILE DU CONSORTIUM.....	22
9.	FICHE DE RENSEIGNEMENT RELATIVE A L'ONG CHEFFE DE FILE.....	23
10.	FICHE DE RENSEIGNEMENTS DES PARTENAIRES	27

11. TERMES DE REFERENCE	28
11.1 Cadrage général.....	28
11.2 Eléments spécifiques de contexte.....	29
11.3 Principes d'intervention.....	31
11.4 Finalité et objectifs.....	33
11.5 Résultats recherchés.....	34
11.6 Zone d'intervention.....	35
11.7 Montant de l'enveloppe financière mise à disposition	35
11.8 Analyse de contexte, suivi-évaluation et capitalisation	36
11.9 Modalités spécifiques de mise en œuvre du projet.....	36
ANNEXE 1 AUX TERMES DE REFERENCE : Matrice prévisionnelle du cadre logique de l'Action	38

1. CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'APPEL A PROJETS

1.1 Eléments généraux

L'Agence française de Développement (AFD), sur financement délégué de l'Union Européenne, envisage d'apporter une subvention à une organisation non gouvernementale (ONG) ou un groupement d'ONG pour mettre la mise en œuvre d'un projet d'appui au Renforcement des compétences professionnelles dans le corridor stratégique Ndjamena-Douala en faveur de la croissance économique au Tchad dans la zone sud du Tchad (voir les Termes de référence - Section 11).

L'AFD dispose à ce titre d'une enveloppe de 13.500.000 € sur subvention. Le projet retenu devra être mis en œuvre sur une période de 60 mois maximum. Le projet devra s'inscrire dans le cadre de l'Action FORMAPRO, financée par l'Union Européenne.

La sélection est effectuée sur la base d'une note projet (voir modèle – Section 3) accompagnée d'un canevas financier, d'un cadre logique, d'un chronogramme, d'un dossier administratif et des fiches de renseignements à remettre au plus tard le 27 novembre 2025 à 12h00, heure de Paris. Toute proposition arrivée après la date et l'heure indiquée ci-dessus sera écartée¹.

Le consortium sélectionné sera ensuite invité à poursuivre l'instruction, en étroite relation avec l'équipe projet de l'AFD, et soumettra une note projet finale. Ce document devra intégrer les éventuelles recommandations issues du dialogue avec l'AFD et répondre à l'ensemble des enjeux opérationnels identifiés et aux diligences classiques de l'AFD, notamment en matière environnementales et sociales.

¹ Dans l'éventualité où le dossier n'aurait pu être remis avant la date et heure limites, l'AFD se réserve la possibilité de prendre en compte la candidature si (i) les raisons empêchant sa transmission sont dûment justifiées et (ii) le groupement a fait ses meilleurs efforts pour le transmettre dans les plus brefs délais. Dans ce cas de figure, il est recommandé d'informer l'AFD le plus en amont possible et en tout état de cause avant l'heure limite de dépôt des propositions.

Une fois le financement validé, une convention de financement sera signée entre l'AFD et le consortium, pour la mise en œuvre du projet.

Le calendrier envisagé est le suivant :

Remise des candidatures	27 novembre 2025
Information sur le projet et les partenaires retenus	Début décembre 2025
Instruction en itération entre l'AFD et le(s) porteur(s) du projet	Jusque Mai 2026
Présentation aux instances de décision	Juin 2026
Signature de la convention de financement du projet	Juillet 2026
Démarrage effectif du projet	T4 2026

Pour toute question, les demandeurs doivent s'adresser par écrit à l'équipe via la plateforme Wiin avant le 03 novembre 2025.

Les réponses aux questions seront publiées sur la plateforme avant le 10 novembre 2025.

Les principaux critères de sélection seront les suivants :

- ONGs internationales et/ou locales en consortium (max. 3 structures). Les partenariats avec les organisations de la société civile (OSC) locales sont encouragés et une attention particulière sera portée aux liens développés avec les autorités provinciales concernées,
- Expérience sectorielle et dans la zone,
- Diagnostic de la zone et réponses proposées en lien avec le cadre posé par l'Action dans laquelle le projet s'inscrit,
- Méthodologie, budget et chronogramme, coût/efficacité et pérennisation des actions,
- Capacités à mettre en œuvre des activités comprenant des infrastructures/équipements des structures éducatives et formatives.

1.2 Clauses et conditions générales

1.2.1 L'appel à projets « Renforcement des compétences professionnelles dans le corridor stratégique Ndjamea-Douala en faveur de la croissance économique au Tchad » (« l'Appel ») vise à financer un projet de développement porté par des organisations non gouvernementales ou d'autres organismes à but non-lucratif, à l'exception des agences des nations unies (ci-après nommées indistinctement « ONG ») :

- Internationales, régionales ou nationales (maximum 3 structures par consortium) ;
- Disposant d'expériences préalables dans la région ciblée ;
- Disposant d'expériences dans la mise en œuvre de projets relatifs au secteur éducatif et/ou formatif ;
- Disposant d'expériences sur la maîtrise des risques environnementaux et sociaux et sur les enjeux d'inégalités de genre ;
- Capables de mobiliser des compétences et partenaires locaux ou internationaux spécialisés dans le secteur éducatif ;
- Capables de démontrer des capacités à créer des synergies avec les projets déjà soutenus par l'AFD ou autres bailleurs dans la zone ;
- Disposant d'une capacité de dialogue rapproché avec le siège de l'AFD à Paris et avec l'agence locale du pays de mise en œuvre ;
- Capables de démontrer leur capacité à mettre en œuvre des projets d'envergure : le montant de la subvention AFD ne doit pas être supérieur au total des ressources de l'organisation porteuse du projet au global sur les 3 derniers exercices. Dans les contextes où cela est justifié et dans la mesure où

les capacités d'absorption notamment par les effectifs présents de l'organisation porteuse du projet et de gestion fiduciaire de celle-ci ne s'en trouvent pas affectées, ce seuil pourra être relevé ;

- Capables de démontrer qu'elles seront autorisées à intervenir dans le pays conformément à la réglementation locale.

- 1.2.2** Cet Appel a pour objet le financement, à hauteur de 13,5 millions d'euros en subvention sur crédits délégués de l'Union Européenne, d'un projet opérationnel intitulé « Renforcement des compétences professionnelles dans le corridor stratégique Ndjamena-Douala en faveur de la croissance économique au Tchad » (cf. TDR en section 11).
- 1.2.3** Le projet sera réalisé au Tchad, dans une ou plusieurs zones dans les 4 départements cibles à savoir le Logone Oriental, le Logone Occidental, le Mandoul et le Moyen-Chari. Le projet pourrait être mis en œuvre sur la totalité des zones ou a minima sur 2 d'entre elles. Le choix des zones devra être particulièrement justifié dans la proposition notamment au regard des synergies possibles avec d'autres projets et/ou perspectives d'investissements identifiés.
- 1.2.4** Pour être éligible, l'ONG chef de file doit s'assurer que son budget annuel est au minimum de 3,5 millions d'euros par an, sur les trois derniers exercices (2024, 2023 et 2022).
- 1.2.5** Une ONG pourra présenter un seul dossier comme chef de file mais pourra être associée à d'autres consortiums, en tant que partenaire.
- 1.2.6** Quelle que soit la structuration du groupement, une équipe dédiée au projet et mobilisée à temps plein devra être structurée afin de réunir les compétences nécessaires à la bonne réalisation du projet. Chaque organisation pourra, par ailleurs, mobiliser d'autres experts à temps partiel. La proposition devra détailler clairement la structuration proposée.
- 1.2.7** En rejoignant le « Grand Bargain »², la France a pris des engagements en matière de renforcement des capacités locales et nationales de prévention et de réponse aux crises. Les ONG internationales sont par conséquent incitées à travailler et à s'associer avec des organisations locales pour la mise en œuvre des projets³. Les ONG internationales devront expliquer comment le mode opératoire choisi peut aider la France à honorer ses engagements internationaux en matière de localisation de l'aide, et le démontrer dans leurs propositions de projet et budget.
- 1.2.8** L'AFD a classé le projet en « catégorie B », correspondant à des risques environnementaux et sociaux modérés. En conséquence, le projet du consortium ne pourra pas inclure d'activités présentant des risques E&S importants ou élevés. En particulier, le projet ne pourra pas inclure de travaux de lourds chantiers de désamiantage. Le projet ne pourra pas non plus gérer des réinstallations involontaires (selon la définition de la norme E&S n°5 de la Banque mondiale) et devra prendre place sur du foncier maîtrisé.
- 1.2.9** L'AFD se réserve la faculté de ne pas donner suite à l'Appel à projets.

² Cf. Stratégie humanitaire de la République Française 2018-2022

https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_humanitaire_web_cle023719.pdf

³ comme par exemple (liste non exhaustive) pour l'évaluation des besoins ou l'engagement communautaire, activités pour lesquelles les OSC locales détiennent un avantage comparatif.

1.3 Mode opératoire

- 1.3.1** Dans le cadre de l'Appel, l'AFD se propose de contribuer au financement de dépenses nécessaires à la réalisation d'un projet conçu et défini par une structure pour une durée maximum de 60 mois.
- 1.3.2** Le concours de l'AFD peut financer 100% du budget total TTC du projet. Il n'y a pas d'obligation de cofinancement, toutefois, l'AFD accueillera très favorablement un cofinancement, notamment sur les frais de fonctionnement, coûts supports, si l'ONG/le groupement est en capacité de mobiliser des fonds propres.
- 1.3.3** L'Appel ne peut financer (i) les dépenses non directement liées au projet, (ii) pour une même structure, des prestations déjà prévues dans d'autres projets financés par l'AFD, (iii) des prestations déjà prévues sur d'autres financements que ceux de l'AFD.
- 1.3.4** Les organisations prendront en charge tous les frais afférents à la préparation de leurs candidatures et l'AFD ne sera en aucun cas responsable de ces coûts, ni tenue de les payer. Les dépenses prises en compte par l'AFD pour le consortium sélectionné ne seront éligibles qu'à compter de la date de signature de la convention de subvention, ou exceptionnellement à une date antérieure, sous réserve de l'accord de l'AFD, qui correspondra à la date de début de mise en œuvre des activités du projet
- 1.3.5** Les impôts, droits et taxes liés à la mise en œuvre du projet seront par défaut des dépenses inéligibles. Elles pourront être considérées éligibles dès lors que le consortium pourra démontrer avoir entrepris toutes les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes pour être exempté ou pour que ces impôts, droits ou taxes soient récupérables. Ces coûts devront figurer dans le budget du projet sur des lignes dédiées.
- 1.3.6** Les frais administratifs et de structure ne pourront excéder 10% du total du budget, incluant les frais de personnel support du siège. Ils constitueront un critère de sélection. Seuls les salaires et frais de mission du personnel technique de siège dédié directement au suivi / contrôle qualité / appui technique du projet pourront être répercutés dans une autre rubrique.
- 1.3.7** Les coûts de supervision du projet au siège de l'organisation, si justifiés et si directement reliés à la mise en œuvre du projet, à l'exclusion des fonctions dites support, sera également pris en considération.
- 1.3.8** Les dépenses éligibles sont définies comme suit :

Nature de dépenses	Description
Ressources humaines	Les dépenses de ressources humaines au Tchad ou au siège dédiées au projet qui ne peuvent pas être reliées à une activité spécifique (produits ou transversal). Les dépenses de personnel correspondent exclusivement à des salaires versés, des cotisations sociales, des indemnités imputables à l'exercice de la profession (par exemple, les indemnités de volontaires et/ou de stagiaires sont également incluses), et d'autres éléments de rémunérations prévues dans le

	contrat de travail pour les expatrié·e·s (prime, chèques vacances...). Le statut du personnel et le temps de travail prévus par chaque personnel interne participant au projet/programme devront être précisés au cours de l'instruction. Les organisations non gouvernementales internationales sont invitées à se projeter sur une logique de développement et de long-terme. Si le turn-over des équipes au Tchad ne peut être évité dans une certaine mesure, un référent/soutien technique constant au niveau des sièges régionaux et/ou européens devra être dédié au projet afin d'en assurer le suivi, l'assurance qualité et la continuité sur l'ensemble du projet.
Voyages	Seront comptabilisés les déplacements nationaux et internationaux de l'équipe dédiée au projet
Equipements & constructions	Les dépenses comptabilisées dans cette catégorie correspondent exclusivement aux équipements et constructions au profit des partenaires – à l'exclusion donc de celles liées au fonctionnement du projet. Devront être reprises les dépenses liées au dispositif de suivi et de contrôle des travaux et équipements. Toutes types de dépenses (travaux, fournitures ou prestations intellectuelles) exécutées en conformité avec les Directives de passation des marchés de l'Agence française de développement.
Appui aux partenaires	Les dépenses liées au soutien des partenaires (via la mise en place d'activités telles que des formations ou autres pour leur compte ou via des rétrocession). Ces lignes devront être particulièrement détaillées en fonction du type d'activités et type de partenaires appuyés.
Fonctionnement (dont sureté)	Les dépenses listées dans cette rubrique sont relatives aux : i) équipements techniques (micro-ordinateurs, imprimantes, logiciels, vidéo- projecteurs, appareils photos), véhicules (voitures de ville, voitures spécialisées, véhicules à deux roues), et les autres équipements directement liés au projet/programme ; ii) les équipements en mobilier (mobilier, climatiseurs, mobiliers de bureau, etc.) ; iii) les frais de services, achats et locations à savoir : les pièces détachées et réparations des véhicules et engins nécessaires au projet/programme, les fournitures et consommables (eau, énergie, carburant), les fournitures de bureau (papier, crayon, encre, etc.), les frais des locations (bureaux, salles de formation, véhicules), les frais de documentation : livres, documentation scientifique, documents audiovisuels, films, expositions, etc., les autres achats et services extérieurs : affranchissement, abonnement internet, abonnement téléphonique, hébergement site internet, assurances, frais d'adhésion, etc.
Suivi / évaluation / capitalisation	Les dépenses listées dans cette rubrique couvrent les frais relatifs au dispositif de suivi/évaluation du projet incluant des frais de

	prestation externe intégrées dans le PPM (dont l'évaluation finale).
Audit	Les dépenses relatives à l'audit financier du projet. Environ 2% du montant total du projet.
Communication	Seront comptabilisées les dépenses liées à la communication du programme (et non des actions de communication à destination des bénéficiaires type sensibilisations, etc..).
Frais administratifs	Les frais administratifs sont ceux relatifs au siège et non spécifiques au projet. Ces dépenses peuvent également inclure les coûts indirects des autres partenaires. Dans le cadre d'un audit, ils ne feront pas l'objet d'une vérification des dépenses.

1.3.9 Les activités doivent représenter au minimum 60% du budget et les activités de pilotage ne devront pas dépasser 20% du budget total. La répartition budgétaire sera un critère évalué.

1.3.10 Le décaissement de la subvention au consortium du projet se fera sous forme d'avances renouvelables sur la base d'un programme prévisionnel des dépenses. Les demandes de versements seront transmises à l'AFD par le chef de file.

1.3.11 Le consortium devra respecter la doctrine relative au filtrage des bénéficiaires finaux. Une exemption (totale ou partielle) pourra être demandée si les critères en vigueur sont considérés comme remplis. Dans l'éventualité où le projet ne pouvait bénéficier de l'exemption de filtrage des bénéficiaires finaux, il sera attendu que le récipiendaire de la subvention AFD s'engage à filtrer les bénéficiaires finaux sur les listes françaises, européennes et des Nations Unies.

1.4 Audit, reporting, évaluation, communication et capitalisation

1.4.1 Les soumissionnaires doivent inclure, dans leur proposition, la réalisation d'audits externes. La structure sélectionnée contractualise avec un cabinet d'audit, dont les modalités de sélection et la sélection finale seront soumis à la non-objection de l'AFD ; le cabinet effectuera les vérifications nécessaires concernant la bonne utilisation des fonds du projet. Le contrat d'audit est financé dans le cadre du projet, à hauteur d'environ 2% du montant total du projet.

1.4.2 Un bulletin d'information trimestriel et un rapport technique et financier semestriel des activités mises en œuvre dans le cadre du Projet devront être transmis à l'AFD. Un dispositif de reporting détaillé sera par ailleurs précisé dans le cadre du protocole d'entente conclu entre l'ONG et les autorités locales.

1.4.3 Une évaluation finale devra être réalisée et financée dans le cadre du projet.

1.4.4 Une évaluation ex-post pourra être effectuée par l'AFD dans le cadre de ses procédures habituelles et sur financement propre.

1.5 Monnaie de contrat et monnaies de paiement

1.5.1 Les structures établiront obligatoirement leur proposition en euros qui sera la devise de la convention de subvention.

1.6 Connaissance des lieux et des conditions de l'appel à projets

1.5.2 Par le fait même de déposer leurs propositions, les structures sont réputées :

- ✓ Avoir pris connaissance des conditions de l'appel à projets décrites dans les présentes et les accepter ;
- ✓ Avoir les capacités de conduire un programme dont les spécificités et problématiques sont décrites dans l'Appel,
- ✓ Avoir une parfaite connaissance de la nature et de l'envergure des actions à réaliser, des conditions de travail locales ainsi que de toutes les sujétions que ces actions comportent ;
- ✓ Avoir pris connaissance des conditions générales et de l'ensemble des documents à remplir et pièces administratives à fournir.

1.7 Ouverture des propositions et commission de sélection

1.7.1 L'ouverture des plis sera effectuée au siège de l'AFD par une commission composée a minima du Responsable d'équipe projet de l'AFD, du Responsable Pays de l'AFD pour les opérations au Tchad et d'un représentant de l'Agence. D'autres membres pourraient être associés en fonction des besoins.

1.7.2 Un compte-rendu de l'ouverture des plis, précisant la conformité des offres soumises au regard de leur date de réception et de l'exhaustivité des documents à réunir (note de projet et dossier administratif) sera rédigé. Il pourra être transmis à Coordination SUD et/ou aux autorités locales.

1.7.3 La sélection des offres se fera par une commission de sélection, qui aura la même composition que la commission d'ouverture des plis. La grille de notation et les offres retenues suite à l'ouverture des plis seront envoyées préalablement à l'ensemble des membres de la commission. Coordination SUD pourra assister à la commission d'évaluation et de sélection en qualité d'observateur.

1.7.4 Un compte-rendu de sélection sera établi par le Responsable d'équipe projet. Il intégrera, pour chaque projet analysé, des éléments d'appréciation justifiant la sélection ou non du projet et pouvant être communiqués aux structures.

1.8 Eclaircissements apportés aux propositions

1.8.1 Afin de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des propositions, la commission de sélection peut demander aux structures des éclaircissements relatifs à leur proposition.

1.9 Détermination de la conformité des propositions

1.9.1 La Commission peut éliminer les propositions émanant de structures n'ayant manifestement pas la capacité humaine et financière à mettre en œuvre un projet dans le pays concerné.

1.10 Evaluation et classement des propositions

1.10.1 La commission de sélection des propositions effectuera l'évaluation et la comparaison des propositions qui auront été reconnues conformes aux dispositions prévues.

1.10.2 La notation des propositions lors de l'étape de sélection sera établie sur 100 points selon le barème suivant :

Intitulé	Pts	Seront évalués...
Diagnostic initial (10)		
Diagnostic initial	10	Cohérence et pertinence par rapport aux TDR de l'appel à projets Analyse du contexte de la zone ciblée (socio-économique avec une approche Filière, analyse rapide des besoins des acteurs des chaînes de valeur pré identifiées, analyse des enjeux environnementaux, analyse des enjeux sociaux, analyse des risques climatiques, analyse des vulnérabilités et facteurs de résiliences, identification de potentiels investissements publics ou privés, analyse des inégalités de genre, etc.) Connaissance des politiques/stratégies nationales et des dispositifs de planification / mise en œuvre dans le domaine couvert par l'Appel Evaluation ex-ante des besoins dans les secteurs éducatifs et formatifs dans le domaine couvert par l'Appel Présentation des différents acteurs présents dans la région Qualité du dialogue établi avec les autorités et autres acteurs pertinents au niveau local
Positionnement ONG(s) (5)		
Positionnement organisations dans le secteur ciblé	5	Cohérence et pertinence par rapport aux TDR de l'Appel Présentation des interventions globales dans le secteur Capacités démontrées de mettre en œuvre des activités de construction/réhabilitation de structures éducatives/formatives, en maîtrisant les risques environnementaux et sociaux (y compris santé-sécurité et genre) Perspectives d'interventions sur les années à venir Stratégie partenariale et/ou ancrage local dans la zone d'intervention Implantation des ONG dans la région ciblée, et capacités à se déployer dans d'autres localités ciblées par le projet le cas échéant. Valeur ajoutée spécifique des ONG et de ses partenaires potentiels, et de leurs approches respectives Pertinence et valeur ajoutées des différents membres du groupement

Contenu du projet (66)		
Champ géographique	5	Cohérence et pertinence par rapport aux TDR de l'Appel Pertinence de la couverture du projet au regard des actions des autres acteurs dans le secteur considéré Méthodologie de ciblage des zones couvertes par le projet et des sites d'intervention
Ciblage des activités au regard du potentiel des filières et potentiels investissements	7	Identification des filières cibles et chaînes de valeur pré identifiées, description des besoins et pertinence des objectifs fixés au regard du diagnostic préalablement posé
Champ opérationnel Méthodologie	35	Cohérence et pertinence par rapport aux TDR de l'Appel Description de la logique d'intervention (théorie du changement), des principaux objectifs poursuivis, des résultat attendus, d'indicateurs de performances et hypothèses à leur atteinte prenant en compte les documents stratégiques de l'AFD Présentation des activités, justification de leur pertinence par rapport au diagnostic et aux besoins identifiés Cadre logique précisant les indicateurs (cibles annuelles) Méthodologie du processus global d'accompagnement (phases d'évaluation approfondie, de mise en œuvre des différentes activités, d'évaluation...), avec détails sur les méthodologies d'accompagnement des partenaires locaux/autorités locales et l'articulation avec les autorités nationales et acteurs internationaux Planification générale des activités sur la durée du projet en lien avec les objectifs et résultats attendus Prise en compte d'une double temporalité des activités permettant d'appréhender les liens humanitaire – développement et d'assurer la durabilité et les modalités de pérennisation des activités Analyse des risques et opportunités intégrant les approches « Ne pas nuire » : analyse des risques liés au contexte et risques programmatiques, risques environnementaux, risques sociaux, risques santé-sécurité Stratégie de mobilisation, de participation / d'implication des communautés bénéficiaires et méthodologie d'élaboration et de suivi du Plan d'engagement des parties prenantes.
Dispositif de suivi-évaluation et capitalisation	5	Justification de la pertinence des activités et des priorités / choix effectués au regard des enseignements / leçons tirées de l'expérience Méthodologie proposée pour la réalisation du diagnostic approfondi au démarrage du projet Dispositif de baseline, suivi régulier et évaluation finale Dispositif de suivi -évaluation adapté au contexte,

		permettant un suivi à distance et d'assurer l'adaptation des activités au contexte Prise en compte la redevabilité et la communication auprès des bénéficiaires et non bénéficiaires dès la conception du projet. Volets capitalisation et communication.
Maîtrise des risques environnementaux et sociaux (y compris santé-sécurité)	5	Les risques environnementaux et sociaux des activités du projet sont identifiés et maîtrisés. La réglementation nationale applicable aux activités est respectée (autorisation de démolir, permis de construire, études ou notices d'impact sur l'environnement, etc.). Les mesures nécessaires à la maîtrise des risques environnementaux et sociaux sont identifiées, avec un budget, des responsabilités et un suivi. Expertise du groupement, personnel mobilisé et procédures de maîtrise des risques environnementaux et sociaux des activités du projet, notamment santé-sécurité des ouvriers, gestion des matières dangereuses, santé-sécurité des riverains et usagers (y compris nuisances des chantiers et continuité des activités, maîtrise des violences basées sur le genre), gestion des réclamations.
Genre	5	La réduction des inégalités de genre et l'autonomisation des femmes et des filles est un objectif secondaire et explicite du projet (marqueur genre OCDE CAD1). Les enjeux de genre sont pris en compte de manière transversale et spécifique dans les objectifs et les activités du projet. Les actions genre sont détaillées avec un budget, des responsabilités, des objectifs à atteindre et un suivi des résultats. Ces objectifs et actions sont intégrés dans le cadre logique du projet. Analyse sexo-spécifique du contexte et des besoins ; étude Genre (réalisée ou prévue) Expertise du groupement sur la thématique Genre ; Equipe mobilisée, politique RH et de de lutte contre les harcèlements et VBG ; Contribution du projet à l'agenda « Femmes, Paix et Sécurité » (participation des femmes au processus de prise de décisions, protection des femmes et des filles, prévention des VBG, etc.).
Stratégie de sortie	8	Via une approche développementale, prise en compte d'une stratégie de désengagement et de remise du projet dès sa conception. Implication des OSC locales dans l'élaboration, le pilotage et la mise en œuvre du projet, et plan de renforcement des capacités de ces dernières Consultation/information des autorités locales

Moyens mis en œuvre (17)		
Budget	10	Pertinence du budget au regard des priorités identifiées Part du budget dédié aux activités Part du budget alloué aux frais administratifs et de support au regard du budget total du projet Prise en compte des questions de sécurité Justification des coûts unitaires Capacité du consortium à s'adapter à la volatilité du contexte aux éventuels chocs
Equipe	7	Pertinence de l'expertise proposée Capacités à conduire un dialogue avec les représentants de l'agence locale et l'AFD à Paris, ainsi qu'avec les autorités locales Le cas échéant, organisation du groupement et de l'équipe projet dédié (leadership, coordination...) et clarté du partage des rôles.

1.11 Droit reconnu à l'AFD de rejeter toute proposition

1.11.1 L'AFD se réserve le droit de rejeter toute proposition, d'annuler la procédure d'appel à projets aussi longtemps que l'AFD n'a pas attribué la ou les subventions, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque à l'égard des structures concernées et sans devoir les informer des raisons pour lesquelles l'appel à projets aura été annulé ou leur proposition rejetée.

1.12 Instruction des projets

1.12.1 Après la sélection du projet, l'AFD l'instruit dans le cadre d'un dialogue. La structure porteuse reste libre d'intégrer ou non les suggestions et l'AFD libre de ne pas poursuivre l'instruction de la proposition ; les éléments suivants pourront notamment constituer, parmi d'autres, une cause de non validation de la proposition finale :

- Refus de participer à un dialogue avec l'AFD, visant à enrichir la proposition,
- Refus de présenter les arguments expliquant la non-intégration d'amendements suggérés par l'AFD,
- Écart non justifié de plus de 10 % entre le budget demandé à l'AFD dans la note projet et celui développé dans le cadre de la note projet finale.

1.13 Caractère confidentiel

1.13.1 Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation, à la comparaison des propositions et aux recommandations relatives à l'attribution de la ou des subvention(s) ne pourra être divulguée aux structures soumissionnaires ou à toute autre personne étrangère à la procédure d'examen et d'évaluation, après l'ouverture des plis et jusqu'à l'annonce de l'attribution de la subvention à la structure retenue.

1.13.2 Toute tentative effectuée par une structure soumissionnaire pour influencer la Commission au cours de la procédure d'examen, d'évaluation et de comparaison des propositions conduira au rejet de la proposition de cette structure.

1.14 Information sur le processus de sélection

1.13.3 L'ONG chef de file du consortium ayant été retenu par la commission de sélection sera informé par mail, ce dernier fixant le calendrier d'instruction qui permettra de servir de support pour le dialogue.

1.15 Information sur l'octroi et signature de la convention de subvention

1.13.4 L'AFD enverra à l'ONG chef de file un courrier l'informant de l'octroi du concours, puis le projet de convention de subvention pour accord sur les termes avant signature.

2. MODALITES DE SELECTION ET DE VALIDATION FINALE DES PROPOSITIONS

Le processus qui conduit à l'accord de financement est effectué en deux temps :

- Sélection sur la base d'une note-projet (section 3) accompagnée d'un canevas financier (section 4), d'une lettre de soumission (section 5), d'un cadre logique (section 6), d'un chronogramme (section 7) des fiches de renseignements du porteur et des structures du consortium le cas échéant (sections 8 et 9), à remettre au plus tard le « jour mois année » à « heure » de Paris (la date d'arrivée fait foi)
- Poursuite du dialogue avec l'AFD, permettant d'enrichir la proposition et de proposer une note projet finale, qui servira de base à l'AFD pour la soumission du concours aux instances de décisions de l'AFD.

Chaque structure porteuse fournira :

- Sa proposition conformément au modèle de note-projet avec la page de garde et le canevas financier signés par une personne habilitée à demander des financements pour la structure ;
- L'ensemble des documents opérationnels et administratifs demandés.

Il appartient à chaque soumissionnaire de s'assurer de la bonne réception de son dossier dans le délai imparti.

Les propositions seront rédigées en langue française.

ELABORATION ET VALIDATION FINALE DES PROPOSITIONS

Dès réception de la notification de sélection de son projet, la structure pourra engager le processus de construction de sa proposition finale, contenue dans une note de projet finale revue. Elle entamera pour cela un dialogue avec l'AFD. A l'issue de ce processus, l'AFD donnera son accord en vue de la validation de la note projet, s'il considère que la proposition finale reflète le contenu de la note-projet initiale tout en intégrant certains éléments issus du dialogue qu'il aura conduit avec la structure soumissionnaire. En cas de désaccord, la structure soumissionnaire reste libre de ses choix, à conditions qu'ils soient conformes à la proposition sélectionnée (et en particulier à la note-projet) et que la structure ait exposé ses arguments justifiant son refus d'adopter des modifications demandées par l'AFD. Une fois la note projet finale transmise, l'AFD pourra soumettre le projet aux instances de décision et d'octroi.

3. NOTE DE PRESENTATION DE PROJET

1) DONNÉES CONCERNANT L'ONG PORTEUSE DU PROJET (1 page maximum)

Titre de l'appel à projets	
Demandeur	
Acronyme	
Nationalité	
Statut juridique	
Adresse	
N° de téléphone	
Adresse électronique de l'organisation	
Site internet de l'organisation	
Contact –projet	
Adresse électronique contact-projet	
Titre du projet	
Année d'implantation dans le pays de mise en œuvre de l'Appel à projets	
Partenaires locaux	
Lieux (pays, région(s), ville(s))	
Coût total de l'action	
Contribution demandée à l'AFD	
Contribution autres partenaires éventuels	
Durée de l'action	

2.1 Brève description du projet proposé (5 pages maximum)

- Géographie et contexte** de mise en œuvre du projet
- Expériences** des ONG dans le pays et dans la région ciblée par l'Appel
- Objectif général** du projet
- Résultats** attendus, **impact**, **activités** du projet et logique d'intervention

- e) **Partenaires** : description des partenaires (internationaux, nationaux, locaux), des apports de chacun et des modalités du partenariat
- f) **Bénéficiaires** : description des groupes cibles et des bénéficiaires locaux directs et indirects
- g) Principaux éléments du **budget** proposé

2.2 Le contexte (5 pages maximum) :

Les propositions présenteront une analyse contextuelle intégrant tout élément pertinent pour le projet dans les zones ciblées :

- Situation socio-économique et humanitaire,
- Analyse des chaînes de valeur précibées, opportunités et contraintes, acteurs clés et besoins à prioriser,
- Principales caractéristiques et besoins du secteur privé dans la zone,
- Enjeux et besoins en matière d'éducation, formation, etc.,
- Analyse des inégalités de genre à l'aide de donnée sexospécifiques,
- etc.

2.3 Le projet : pertinence, objectifs, dispositif, méthodologie, interventions, risques, prise en compte des problématiques transversales (15 pages maximum)

- a) **Description de la pertinence de la proposition au regard de la situation locale.**
Expliquer la pertinence du projet au regard (i) des politiques/stratégies nationales dans le domaine concerné par l'Appel à projets, (ii) du contexte dans la région ciblée et du positionnement et besoins des acteurs clés, (iii) des besoins sexo-différenciés des populations, (iv) des interventions d'autres projets/financements dans la région.
- b) **Résultats attendus localement, impacts possibles**
Présenter les résultats attendus pour les bénéficiaires directs et indirects, ainsi que les impacts potentiels pour la zone d'intervention. Expliciter la logique d'intervention du projet, ainsi que les hypothèses et les risques.
- c) **Schéma organisationnel**
Répondre notamment aux questions : avec qui le projet sera-t-il mis en œuvre ? Qui sont les partenaires du projet ? Comment seront consultées / impliquées les populations et acteurs locaux en amont du projet, dans sa mise en œuvre et son suivi ? Quelles instances et mécanismes seront mis en place pour le pilotage du projet et la gestion des relations avec les partenaires ? Comment seront recueillis les retours des populations et parties prenantes (suivi, mécanisme de feedback et de gestion des plaintes...) ?
- d) **Mode opératoire du projet**
Décrire la méthodologie générale envisagée ainsi que les modes opératoires relatifs à des actions particulièrement déterminantes pour le succès du projet
- e) **Description des principales interventions**
Présenter l'ensemble des interventions à envisager simultanément ou dans l'ordre dans lequel elles seront présentées. Spécifier la stratégie de pérennisation des effets des actions envisagées et la stratégie de sortie envisagée.
- f) **Coûts de mise en œuvre**
Elaborer un budget d'une page⁴ faisant clairement apparaître chaque composante du projet et les différents financements. Les dépenses les plus conséquentes pourront être l'objet d'explications succinctes. Le montant total demandé à l'issue de l'instruction pourra varier de plus ou moins 10% par rapport à ce budget indicatif.
- g) **Risques probables et moyens prévus pour y faire face**

⁴ Le modèle figurant en annexe 2 pourra être utilisé à cet effet.

Exposer les risques à envisager (contextuels, opérationnels, environnementaux, climatiques, sociaux y compris santé-sécurité, sécuritaires, réglementaires, autres...) ainsi que les mesures envisagées pour y faire face.

h) **Genre/handicap/psychosocial/prévention des conflits**

Préciser en quoi le projet aura des effets positifs sur le genre, intégrera les enjeux de handicap et de troubles psychosociaux et comment il ne créera pas d'effets négatifs à cet égard. Préciser en quoi le projet intègre les enjeux de prévention des conflits.

2.3 Capacité de mise en œuvre du projet, expertise (5 pages maximum)

a) **Capacité de mise en œuvre du projet (organisation et partenaires) ;** Protocole de groupement (accord de partenariat entre l'ONG tête de file et les autres ONG acteurs du projet).

La transmission de ce protocole n'est pas exigée pour finaliser la proposition, mais la remise d'une copie signée sera une condition suspensive à la signature de la convention avec l'ONG tête de file. Si possible, un draft peut être intégré en annexe au dossier. Cet accord doit être suffisamment détaillé tant sur le partage des responsabilités, le mode opératoire que sur la gouvernance interne du projet.

b) **Expertise mobilisée**

c) **Capacités à conduire un dialogue avec les autorités locales, l'AFD Paris et l'agence locale**

2.4 Annexes

Si les annexes ne peuvent pas être intégrées dans le même document électronique que la note projet, nommer chacune des annexes en commençant par l'intitulé « Annexe » (par exemple « ANNEXE Budget détaillé »).

a) **Lettre de présentation de projet** (cf. ci-dessous)

b) **Cadre logique prévisionnel** : Indicateurs Objectivement Vérifiables qualitatifs et quantitatifs (*autant que possible : préciser les hypothèses et risques associés à chaque activité*)

c) **Calendrier indicatif de mise en œuvre.** *Il est attendu que ce calendrier soit particulièrement précis pour la première année de mise en œuvre,*

d) **Budget détaillé** : *un tableau prévisionnel global des dépenses déclinées selon les composantes du projet, et en y distinguant bien les frais administratifs et de personnel (expatriés et locaux), les frais d'audit, d'évaluation et de supervision. Pour rappel (p.2 ci-dessous) : les frais de personnel au siège en charge du projet seront intégralement à prévoir dans la ligne « frais administratifs ». Seuls les frais de mission du personnel de siège pourront être répercutés dans une autre rubrique type « Appui et Suivi ».*

En cas de cofinancement, ceux-ci devront clairement être explicités. Dans ce cas, il conviendra aussi de bien dissocier, dans le budget, les ressources AFD des autres ressources. Enfin, le demandeur devra apporter les garanties que les cofinancements éventuels sont assurés.

Compte tenu de l'évaluation précise des besoins, qui sera menée lors de la première phase du projet, l'AFD gardera bien sûr une certaine flexibilité pour opérer des ajustements à l'issue de cette phase. L'important lors de cette étape est surtout de s'entendre sur les orientations budgétaires prises, c'est-à-dire sur la répartition entre les différentes activités, entre les dépenses dédiées aux activités opérationnelles et celles dédiées aux coûts administratifs et de gestion, à la part des frais de personnel, etc.

e) **Le cas échéant, évaluations, études et notes en lien avec la zone, le secteur d'intervention et le projet.**

- f) **Lorsque disponible, l'autorisation des autorités nationales** à intervenir dans le pays concerné et/ou requête des autorités nationales ou locales concernant le projet, ou tout autre document démontrant la capacité de l'organisation porteuse du projet à intervenir dans le pays conformément à la réglementation locale. *La transmission de cette autorisation et/ou requête n'est pas exigée pour finaliser la proposition, mais la remise d'une copie signée sera une condition suspensive à la signature de la convention avec l'ONG tête de file.*

4. CANEVAS FINANCIER

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total	% du Total Général
Produit 1.1							
1. RH							
2. Voyages							
3. Equipements							
4. Constructions							
5. Appui aux partenaires							
6. Autres coûts (à préciser)							
Produit 1.2							
1. RH							
2. Voyages							
3. Equipements							
4. Constructions							
5. Appui aux partenaires							
6. Autres coûts (à préciser)							
Produit 1.3							
1. Ressources humaines							
2. Voyages							
3. Equipements							
4. Constructions							
5. Appui aux partenaires							
6. Autres coûts (à préciser)							
Produit 2.1							
1. RH							
2. Voyages							
3. Equipements							
4. Constructions							
5. Appui aux partenaires							
6. Autres coûts (à préciser)							
Produit 2.2							
1. RH							
2. Voyages							
3. Equipements							
4. Constructions							
5. Appui aux partenaires							
6. Autres coûts (à préciser)							

Coûts transversaux (couts de gestion/coordination)							
1. RH							
2.Fonctionnement bureau local (ou régional/international si dédié exclusivement au projet)							
2. Suivi /évaluation / capitalisation (yc frais d'organisation de comités ..)							
3. Audits							
4. Communication							
6. Frais administratifs							
TOTAL							

Il est attendu que ce budget puisse détailler la répartition entre membres du consortium et, le cas échéant, autre structure bénéficiaire de rétrocession.

5. LETTRE DE SOUMISSION

SOUMISSION d'une PROPOSITION de PROJET

à

Monsieur le Directeur de l'Agence Française de Développement

Monsieur le Directeur,

Je (nous) soussigné(s) prénom(s), nom(s), agissant en qualité de(fonction(s)) au nom et pour le compte de(raison sociale et adresse du soumissionnaire ou des membres du groupement), après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées dans ce dossier d'appel à projets et après avoir apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité la nature de cet appel à projets,

Remet(on)s, revêtus de ma (notre) signature, la proposition de projet suivante assortie d'un budget joint,

Je soumetts (nous soumettons) et m'engage (nous engageons conjointement et solidairement, la structurefaisant office de mandataire et de pilote du groupement) à réaliser le projet conformément à la proposition formulée dans notre projet et moyennant les coûts que j'ai établis moi-même (nous avons établis nous-mêmes), lesquels coûts font ressortir le montant du financement sollicité en Euros à :

MONTANT TOUTES TAXES ET DROITS (TTT) :.....(montant en chiffres et en lettres) Euros,

aux conditions économiques du mois de la date limite autorisée pour la remise de ma (notre) proposition, soit

Je reconnais (nous reconnaissons) que l'AFD n'est pas tenue de donner suite à l'une des propositions qu'elle recevra.

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit, que je ne tombe pas (et que la structure ou le groupement de structures pour laquelle (lesquelles) j'agis ne tombe(nt) pas) sous le coup d'interdictions légales soit en France, soit dans l'Etat (les Etats) où siège(nt) mon (nos) association(s), soit dans le pays d'intervention proposé.

Fait à, le

Signature

Le signataire joindra l'acte lui déléguant les pouvoirs d'engager son association. Dans le cas d'un groupement momentané d'associations, joindre l'acte constitutif du groupement et désignant le pilote et mandataire.

L'original de la soumission devra porter la mention « ORIGINAL ».

6. CADRE LOGIQUE

Exemple de modèle

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables et quantifiés si possible	Sources et moyens de vérification
Objectif global	<i>Quels sont le ou les objectif(s) global(aux) d'ensemble auquel l'action va contribuer ?</i>	<i>Quel est l'indicateur-clef lié à ce ou ces objectif(s) global(aux) ?</i>	<i>Quelles sont les sources d'information pour cet indicateur ?</i>
Objectif(s) spécifique(s) ou effet(s)	<i>Quels objectifs spécifiques l'action doit-elle atteindre comme contribution à ou aux objectif(s) global(aux) ?</i>	<i>Quels indicateurs montrent en détail, que les objectifs de l'action sont atteints ?</i>	<i>Quelles sources d'information existent et peuvent être rassemblées ? Quelles sont les méthodes pour obtenir ces informations ?</i>
Réalisations ou Produits	<i>Produits qui vont permettre l'atteinte de l'objectif spécifique. (Numérotez ces produits) ?</i>	<i>Quels indicateurs permettent de vérifier et de mesurer les produits ?</i>	<i>Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ?</i>
Activités à développer	<i>Quelles sont les activités-clefs à mettre en œuvre, et dans quel ordre, afin d'aboutir aux réalisations attendues ? (Groupez les activités par produit)</i>	<i>Moyens : Quels moyens sont requis pour mettre en œuvre ces activités, par exemple personnel, matériel, formation, études, fournitures, installations opérationnelles, etc. ?</i>	<i>Quelles sont les sources d'information sur le déroulement de l'action ? Coûts : Quels sont les coûts de l'action ? leur nature ? (Détail dans le budget de l'action)</i>

7. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

Il devra être joint sous Excel. Le modèle est libre.

8. DOSSIER ADMINISTRATIF DE L'ONG CHEFFE DE FILE DU CONSORTIUM

Chacune des pièces du dossier administratif devra être nommée en commençant par la numérotation suivant la liste ci-dessous (*par exemple, documents électroniques à nommer : « 1. Fiche de renseignement » ou « 9.a. Bilan et Comptes d'exploitation 2024 » et « 9.b. Bilan et Comptes d'exploitation 2024 »*).

1. Fiche de renseignement demandeur (section X) ;
2. Copie des statuts signés ;
3. Tout document démontrant la capacité de l'organisation porteuse du projet à intervenir dans le pays conformément à la réglementation locale (comme par exemple une autorisation émanant des autorités publiques compétentes, etc.) ;
4. Organigramme de l'antenne locale de l'organisation (compétente pour les zones d'intervention du projet);
5. Fiche(s) de renseignement(s) relatives au(x) partenaire(s) du Projet (dans le cas de groupement) (section XI).

9. FICHE DE RENSEIGNEMENT RELATIVE A L'ONG CHEFFE DE FILE

Nom complet de la personne morale :	
Acronyme :	
Adresse postale : (à laquelle toutes les correspondances concernant ce projet devront être envoyées)	
Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale)	
Téléphone :	
Adresse électronique :	
Site internet :	

Objet social :	
Zone(s) d'intervention :	
Secteur(s) d'intervention :	
Existence d'un document stratégique validé en AG :	
Principaux financements et partenariats noués entre la structure et l'AFD au cours des 3 dernières années. (préciser l'objet, le montant du financement et le service de l'AFD concerné) [<i>le cas échéant</i>]	
Principaux financements et partenariats noués entre la structure et le Ministère des Affaires Etrangères français au cours des 3 dernières années. (préciser l'objet, le montant du financement et le service du MAEDI concerné) [<i>le cas échéant</i>]	
Appartenance à des collectifs, réseaux, plates-formes :	
Principales publications de la structure :	

Personne(s) de contact pour ce projet	Nom	Téléphone	Adresse électronique
Nom et prénom du représentant légal :			
Nom, prénom et qualité de la personne responsable du présent dossier de demande de cofinancement :			

Date de création :			
Statut Juridique :			
Les références de la déclaration à la Préfecture ou autre organisme adapté au statut juridique de la structure :			
N°		Date	Département
La date de publication au Journal officiel ou autre registre adapté au statut juridique de la structure :			
Le cas échéant, la date de reconnaissance d'utilité publique :			
Le cas échéant, la date d'agrément par un ministère, lequel :			

Nom et prénom du représentant légal :	
Dans le cas d'une ONG, Nom et prénom du secrétaire général :	
Dans le cas d'une ONG, Nom et prénom du trésorier :	
Nombre de membres composant le Conseil d'Administration ou un organe de gouvernance équivalent :	
Compte-t-on parmi ses membres un agent de l'Agence Française de Développement ? : si oui, indiquez son nom et sa fonction	
Compte-t-on parmi ses dirigeants et les membres de son Conseil d'Administration ou de son organe de gouvernance équivalent, une personne politiquement exposée⁵ ? : si oui, indiquez son nom et sa fonction	
Date de l'Assemblée générale au cours de laquelle ont été élus le ou les membre(s) du CA ou de son organe de gouvernance équivalent et du bureau actuels, dans le cas d'une ONG :	
Date d'échéance des mandats de ces membres :	
Date prévisionnelle de la prochaine assemblée générale :	

Effectifs au siège de la structure:	Total (ETP ⁶)	Temps plein	Temps partiel
-------------------------------------	---------------------------	-------------	---------------

⁵ Une **personne politiquement exposée (PPE)** est une personne qui exerce ou a exercé d'importantes fonctions publiques dans un pays étranger ; par exemple, de chef d'État ou de gouvernement, de politiciens de haut rang, de hauts responsables au sein des pouvoirs publics, de magistrats ou militaires de haut rang, de dirigeants d'une entreprise publique ou de responsables de parti politique. Les relations d'affaires avec les membres de la famille d'une PPE ou les personnes qui lui sont étroitement associées présentent, sur le plan de la réputation, des risques similaires à ceux liés aux PPE elles-mêmes. Cette expression ne couvre pas les personnes de rang moyen ou inférieur relevant des catégories mentionnées ci-dessus.

Salarié (s)			
Bénévole(s) [le cas échéant]			
Total			
Effectifs à l'étranger :	Total (ETP)	Temps plein	Temps partiel
Salarié (s) expatrié(s)			
Salarié (s) local(aux)			
Volontaire(s) [le cas échéant]			
Bénévole(s) [le cas échéant]			
Total			

**Répartition des dépenses budgétaires de la structure sur les trois dernières années
(pour les ONG soumissionnaires uniquement)**

Rubriques budgétaires par pôle de dépenses	Montants totaux des fonds alloués au cours des trois dernières années							
	Année 2022	%	Année 2023	%	Année 2024	%	Total	%
Fonctionnement de l'association								
Frais de personnel (salariés siège et terrain [expatriés et locaux])								
Charges locatives								
Frais financiers, impôts et taxes								
Frais de communication et de collecte de fonds								
Sous-total								
Interventions⁷								
Actions de solidarité internationale								
Sensibilisation/éducation au développement								
Aide alimentaire								
Aide d'urgence								
Envoi de volontaires (pour les structures d'envoi de volontaires)								
Action en faveur des réfugiés								
Missions								
Autres								
Sous-total								
TOTAL								

DATE ET SIGNATURE

⁶ Equivalent Temps Plein.

⁷ Activités de Solidarité internationale et Education au Développement.

Présentation des ressources financières globales de la structure sur les trois dernières années (pour les ONG soumissionnaires uniquement)

Année	Total des produits de l'ONG⁸	Dont ressources publiques⁹	% du total des produits	Dont ressources privées¹⁰	% du total des produits
2024		Montant total :		Montant total :	
		Dont AFD :		Dont contributeur(s) à plus de 15% du budget total de l'ONG ¹¹ :	
		Dont autres ministères centraux :		- préciser nom et montant - préciser nom et montant	
2023		Montant total :		Montant total :	
		Dont AFD :		Dont contributeur(s) à plus de 15% du budget total de l'ONG ⁸ :	
		Dont autres ministères centraux :		- préciser nom et montant - préciser nom et montant	
2022		Montant total :		Montant total :	
		Dont AFD :		Dont contributeur(s) à plus de 15% du budget total de l'ONG ⁸ :	
				- préciser nom et montant - préciser nom et montant	

⁸ Ce montant doit correspondre au total des produits apparaissant au compte de résultat de l'association de l'année considérée. Il n'est pas nécessairement égal à la somme des ressources publiques et privées mentionnées dans les colonnes suivantes.

⁹ Comptabiliser ici l'ensemble des fonds d'origine publique : subventions et prestations, fonds publics d'origine locale, nationale, internationale, etc.

¹⁰ Comptabiliser ici l'ensemble des fonds d'origine privée : subvention de la part de fondations ou d'entreprises, legs, dons, etc.

¹¹ Lister ici l'ensemble des contributeurs privés apportant une contribution supérieure ou égale à 15% du budget total de l'OSC (en référence aux derniers comptes annuels validés en Assemblée Générale). S'il s'agit d'une personne morale, communiquer la liste des membres du Conseil d'Administration de cet organisme (nom, prénom, fonction et adresse) ou s'il s'agit d'une personne physique, communiquer son identité (nom, prénom, fonction et adresse).

10. FICHE DE RENSEIGNEMENTS DES PARTENAIRES

A remplir pour chaque partenaire impliqué dans le projet (membre(s) du consortium ou bénéficiaire de rétrocession)

Préciser le nombre total de partenaires impliqués dans le projet :

Nom complet de la personne morale :	
Acronyme :	
Adresse postale :	
Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale)	
Téléphone :	
Adresse électronique :	
Site internet :	

Personne(s) de contact pour ce projet :	
Nom et prénom du représentant légal :	

Date de création :	
Statut Juridique : (Joindre au dossier technique le certificat d'enregistrement ou l'équivalent, si la structure est informelle le préciser ici.)	

Nombre de membres composant le Conseil d'Administration ou l'organe de gouvernance équivalent :	
Liste des membres du CA ou l'organe de gouvernance équivalent :	

Objet social :	
Principaux domaines d'intervention :	
Ressources humaines de la structure :	

Dans le cas d'une OSC, Budget total annuel en euros:	
Dans le cas d'une OSC, Principaux donateurs :	
Dans le cas d'une OSC, Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc. :	
Historique et nature de la coopération avec le/les partenaire(s) : liens institutionnels et contractuels	
Rôle et implication dans la préparation du projet proposé :	
Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé :	
Expérience d'actions similaires en fonction de son rôle dans la mise en œuvre de l'action proposée :	
Quelle est la valeur ajoutée du projet par rapport à vos activités classiques ?	
Comment allez-vous vous approprier le projet ?	

DATE ET SIGNATURE

11. TERMES DE REFERENCE

11.1 Cadrage général

Ce projet s'inscrit dans l'Action globale « FORMAPRO » financée par la Délégation de l'Union Européenne. Cette Action vise à appuyer le secteur éducatif et les dispositifs de formation professionnelle, afin de répondre aux besoins présents et futurs du secteur privé et de combler l'écart entre l'offre en matière de qualification et les besoins d'emplois et se fixe comme objectif général le « renforcement des compétences professionnelles dans le corridor stratégique Ndjamena-Douala en faveur de la croissance économique au Tchad ».

Cette Action est initiée par l'UE dans le cadre du « Global Gateway Investment Package », avec une approche qui mise sur des investissements massifs dans des zones prioritaires (pour le Tchad le corridor N'Djamena- Douala). FORMAPRO sera mis en œuvre suivant une approche OP-VET¹², en prenant pour point de départ les chaînes de valeur porteuses et les opportunités concrètes d'emploi pouvant faire l'objet d'investissements, en s'appuyant fortement sur le partenariat public-privé.

Un lien étroit sera recherché avec le Programme d'appui à l'Entrepreneuriat agroalimentaire (PEA) mis en œuvre dans la même zone cible.

¹² L'approche OP-VET est définie comme « une ingénierie inversée des programmes d'enseignement et de formation professionnels - à partir d'opportunités d'emploi concrètes et décentes créées par les investissements, le commerce, la diversification économique, le développement de chaînes de valeur et d'autres dynamiques de marché ».

11.2 Éléments spécifiques de contexte

11.2.1 Un secteur privé peu formalisé et peu structuré

Le secteur privé au Tchad reste confronté à d'importants défis structurels. Bien que le pays affiche une croissance économique modérée — estimée à 3,7 % en 2024 et projetée à 5,3 % en 2025 — cette dynamique repose en grande partie sur les performances du secteur pétrolier, qui représente à lui seul près de 74 % des exportations. Cette dépendance rend l'économie vulnérable aux chocs extérieurs et met en exergue le besoin fort de diversification.

Dans ce contexte, le développement du secteur privé est un levier pour une croissance inclusive et durable. L'agriculture, qui emploie plus de 70 % de la population active, constitue un secteur stratégique. Des filières comme la gomme arabique, le coton, le sésame ou encore l'élevage présentent un fort potentiel de transformation économique et de création d'emplois. De même, le secteur Énergie et celui du BTP offrent de potentielles opportunités d'investissement, notamment dans les zones urbaines et périurbaines.

Cependant, le climat des affaires au Tchad reste très peu favorable. Les entreprises locales font face à de nombreuses contraintes : un accès limité au financement, des infrastructures défaillantes (routes, énergie, télécommunications), des barrières administratives importantes et un manque de main-d'œuvre qualifiée. À cela, s'ajoute une faible structuration du secteur privé qui entrave son développement. Près de 90 % des activités économiques s'exercent en dehors du cadre légal et fiscal, principalement dans l'agriculture, le commerce, l'artisanat, le transport et les services de proximité.

Par ailleurs, les informations disponibles sur les filières, leurs débouchés et leurs perspectives demeurent limitées et fragmentées, le cadre réglementaire et organisationnel de promotion des chaînes de valeur reste lacunaire, faute de politiques cohérentes et volontaristes et enfin l'accès à des marchés réguliers et rémunérateurs demeure insuffisamment sécurisé et promu.

Les femmes sont moins présentes sur le marché du travail. Leur taux de participation à la population active est de l'ordre de 49% femmes contre 72% pour les hommes et elles sont largement plus présentes dans le secteur informel.

Si des réformes sont engagées et des programmes d'investissement annoncés tels que le programme du FMI ou le plan Chad Connection 2030 qui ambitionne de mobiliser 30 milliards de dollars avec un accent particulier sur la diversification économique, l'agriculture, les infrastructures et les mines, l'accompagnement du secteur privé en permettant notamment la mobilisation de compétences adaptées reste essentielle pour que celui-ci devienne un réel moteur de croissance.

11.2.2 Un système éducatif et formatif peu efficace

Le système éducatif tchadien est caractérisé par de profondes inégalités, une faible qualité des apprentissages et une couverture très limitée. Près de la moitié des enfants en âge d'aller à l'école primaire ne sont pas scolarisés, et la situation est encore plus préoccupante au secondaire, où seuls 53 % des jeunes accèdent au collège.

Accès inégal et abandon scolaire élevé

Les causes de cette faible scolarisation sont multiples : déficit d'infrastructures, faible prise en charge du fonctionnement des écoles par l'État, normes sociales défavorables – en particulier pour la scolarisation des filles. Les disparités sont marquées entre zones urbaines et rurales, certaines régions reculées disposant d'un accès quasi inexistant à l'école. Le taux d'abandon reste élevé, notamment au primaire, du fait du manque d'enseignants, d'infrastructures adaptées et de ressources financières.

Faibles acquis scolaires

Même lorsque les enfants accèdent à l'école, les résultats d'apprentissage sont très faibles. Ainsi, 94 % des enfants de 10 ans ne savent pas lire un texte simple, ce qui reflète l'ampleur de la « pauvreté des apprentissages ». En moyenne, les élèves tchadiens n'acquièrent que 2,8 années effectives d'apprentissage sur plus de 5 années passées à l'école.

Pénurie et précarité du corps enseignant

Le système souffre d'un déficit important en personnel qualifié. Plus de 70 % des enseignants ne sont pas rémunérés par l'État, exercent comme contractuels mal payés et insuffisamment encadrés, ce qui favorise l'absentéisme. Par ailleurs, beaucoup n'ont pas reçu de formation pédagogique adéquate. L'environnement scolaire reste inadapté, avec des classes surchargées, un mobilier insuffisant et des infrastructures de base manquantes (eau, latrines).

Faiblesses de la formation technique et professionnelle

La formation technique et professionnelle est encore peu développée. Les centres de formation sont rares, mal équipés et souvent perçus comme peu valorisants, avec des débouchés limités. L'absence de passerelles entre l'enseignement général et la formation professionnelle restreint les possibilités de réorientation des jeunes en décrochage. Les filles restent particulièrement sous-représentées, ne constituant que 18 % des effectifs.

Inadéquation entre formation et marché du travail

Le système demeure centré sur des filières générales et théoriques, avec des programmes obsolètes et insuffisamment adaptés aux besoins de l'économie nationale. Les compétences développées ne correspondent pas aux secteurs porteurs (agriculture, énergie, BTP, numérique). Dans le secteur informel, les apprentissages traditionnels ou de type dual ne bénéficient pas de reconnaissance institutionnelle, ce qui entretient la précarité et la faible productivité des travailleurs.

Gouvernance et pilotage insuffisants

Le manque de coordination entre ministères (éducation, formation professionnelle, emploi, jeunesse) et avec le secteur privé freine l'élaboration de politiques cohérentes. L'absence de données fiables sur les parcours des apprenants, les besoins du marché du travail et les résultats des formations empêche une planification efficace.

11.2.3 Des politiques publiques volontaristes mais avec une mise en œuvre difficile

Le projet s'aligne sur les priorités du gouvernement tchadien, telles que définies dans le Plan National de Développement « Tchad Connexion 2030 » adopté lors du Conseil des ministres du 29 mai 2025. Le Plan « Tchad Connexion 2030 » se veut un levier de transformation profonde du pays, il prévoit une croissance annuelle moyenne du PIB réel de 8 % entre 2025 et 2030, grâce à une stratégie multisectorielle et une mobilisation massive d'investissements publics et privés à hauteur de 30 milliards USD (environ 18 000 milliards FCFA).

Le plan repose sur quatre axes majeurs : le développement des infrastructures essentielles (électricité, eau, transport, digitalisation), le renforcement des politiques sociales (santé, éducation, emploi), la diversification économique (industries exportatrices, agriculture, mines, tourisme), et l'amélioration du climat des affaires. À cela s'ajoutent des réformes

transversales touchant à l'administration publique, à la décentralisation, au climat, et aux partenariats public-privé. Parmi les objectifs concrets fixés on peut citer : faire passer le taux d'accès à l'électricité à 90 % en zone urbaine et 60 % au niveau national, fournir de l'eau potable à 11 millions de personnes supplémentaires, doubler la production agricole, réduire de moitié la mortalité maternelle et néonatale, et augmenter le taux de scolarisation primaire de 43 % à 80 %.

Par ailleurs, la future Stratégie Nationale de l'EFTP traduit la volonté politique du Gouvernement tchadien et fixe les orientations pour les cinq prochaines années. Elle repose sur une vision partagée : « *Un Système national EFTP inclusif, performant et axé sur les compétences au service de l'employabilité des jeunes, de la productivité et de la transformation structurelle de l'économie tchadienne qui intègre l'environnement sous-régional, régional et international* ». Cependant, le sous-secteur reste largement sous financé (0,92% du budget national).

11.2.4 Positionnement de l'AFD dans les secteurs au Tchad

Depuis plus de 10 ans, l'AFD soutient la promotion d'une approche intégrée formation-insertion-emploi impliquant des opérateurs expérimentés pour déployer les accompagnements techniques et financiers adaptés aux jeunes promoteurs, ainsi qu'une approche territoriale différenciée adaptée aux dynamiques locales. Elle appuie la structuration de la formation professionnelle, notamment par le développement de l'apprentissage de type dual et la production de référentiels de certifications correspondants. Plus récemment, l'AFD a orienté ses actions dans la zone cotonnière, en lien avec les autres projets sectoriels tels que DEBACO.

Dans le domaine de l'éducation, l'AFD met en œuvre plusieurs projets couvrant l'ensemble des parcours éducatifs, aussi bien sur l'accès (construction de salles de classe, d'école, de collèges, de dispositifs d'hygiène, ...) que sur la qualité via le recrutement et l'appui aux enseignants ou encore par des appuis plus centraux sur les questions de qualité et de gestion.

Le nouveau projet s'inscrit dans les stratégies sectorielles et transversales de l'AFD (Education/Formation et Genre notamment).

11.3 Principes d'intervention

Pour formuler les propositions en réponse aux objectifs fixés infra, les principes suivants devront être mis en œuvre :

- **Approche économique croisée avec une approche territoriale** : il sera attendu un ancrage du projet à une échelle pertinente au regard des enjeux et que l'approche puisse être déployée dans sa globalité sur la zone qui sera sélectionnée (éducation secondaire – formation professionnelle et appui à l'insertion) afin de pouvoir démontrer sa pertinence. Dans ce contexte, l'un des enjeux cruciaux sera l'adaptation de l'approche OP-VET au contexte de la zone choisie à travers une identification sur le ou les bassins productifs, des chaînes de valeur cible, des investissements potentiels qui pourraient être encouragés/soutenus par des actions de formation professionnelle (yc développement de ressources formatives telles que des contenus de formation, appui aux entreprises formatrices, actions de formation initiale et continue...), etc. ;

- **Accompagnement des acteurs locaux déjà présents – même s'ils sont informels, peu structurés** : ce principe devra s'appliquer tant aux acteurs économiques accompagnés (porteurs d'investissements importants mais aussi acteurs de l'informel ou petites et moyennes entreprises – essentielles pour un développement des chaînes de valeur dans leur globalité) qu'aux acteurs délivrant des services d'éducation, de formation ou d'accompagnement des acteurs économiques – publics ou privés. A titre d'exemple, des structures telles que les Maisons des métiers, la Maison de la Petite Entreprises ou des initiatives telles que les Bureaux Orientation Emploi sont préidentifiés comme des initiatives à soutenir et développer. L'accompagnement du secteur privé sur les questions de formation professionnelle (gestion prévisionnelle des besoins en compétences, participation aux dialogue public-privé, mise en apprentissage, développement des ressources formatives,...) sera un point d'attention majeur tant à travers un appui aux unités économiques qu'à leurs structures faïtières ;

L'accompagnement de structures existantes sera privilégié après diagnostic des capacités et des besoins de ces structures et ce, dans une logique de faire-faire et de responsabilisation des acteurs. Uniquement si aucune autre option n'est possible, l'appui à la création de nouvelles structures de formation pourra être envisagé. Dans un tel cas, des échanges poussés devront avoir lieu avec les parties prenantes autour de la pérennité de ces actions.

- **Accompagnement au niveau local – qui sera complété par des appuis au niveau national dans un autre cadre** : s'il est indispensable d'associer les acteurs institutionnels nationaux tels que les ministères en charge de l'éducation et de la formation ainsi que les ministères sectoriels concernés, ceux-ci seront accompagnés via différents programmes d'assistance technique dans le cadre de ce projet en complémentarité des appuis déjà développés par d'autres initiatives (ex : Facilité RTIA auprès du Ministère de l'éducation ou Assistance technique PEA). Il n'est donc pas attendu que le consortium prévoit un appui des acteurs nationaux. Cependant, en parfaite collaboration avec les appuis au niveau national, il est attendu que le présent projet permette un accompagnement des acteurs institutionnels au niveau local en fonction de leurs prérogatives respectives (autorités provinciales pour appui à la mise en œuvre de la décentralisation, représentations des ministères et autres structures nationales).

Des logiques de renforcement des capacités adaptées à chacun de ces acteurs devront être définies pour que chacun d'entre eux puisse être soutenu pour exercer le rôle qui lui appartient tout en s'ancrant dans les standards internationaux tels que les [Normes minimales de l'INEE](#) pour le secteur éducatif ;

- **Prise en compte des besoins sexo-spécifiques et Approche Genre** : la thématique du genre devra être traitée de manière transversale, dans toutes les composantes du projet et il est souhaité que le projet puisse être noté CAD1 Egalité des sexes selon les [critères de l'OCDE](#). Aussi, devront être proposées des études spécifiques pour bien cerner les enjeux sur chacune des filières dans les zones cibles. Des actions devront ensuite être déployées en réponse aux besoins et sur base d'une co-construction des réponses avec les parties prenantes afin de prendre en compte les réalités socio-culturelles ;
- **Promotion d'une approche par parcours d'accompagnement dans la logique du soutien au continuum Education – Formation – Insertion** : la logique de continuum devra ressortir clairement dans les propositions afin de démontrer que les parcours possibles associent plusieurs modalités d'actions en accompagnement des individus (critères et sélection ; éducation de base ; orientation professionnelle ;

formation professionnelle en lien avec les métiers ; autres activités telles que l'appui pour acquisition de soft skills, alphabétisation, appuis psycho-sociaux.. ; accompagnement vers l'insertion ; appui à l'entrepreneuriat) ;

- **Cohérence avec la stratégie sectorielle et les plans de développement locaux (s'ils existent) :** un point d'attention spécifique sera porté aux appuis à l'éducation non formelle afin de promouvoir une harmonisation des référentiels de compétences et de clarifier les équivalences / passerelles de façon coordonnée avec les autres programmes ;
- **Application d'une démarche qualité** construite de façon partenariale à travers un dispositif renforcé de concertation des parties locales, de transparence et de communication, et un dispositif renforcé de suivi-évaluation. En effet, si la finalité est centrée sur l'insertion économique, la contribution à l'amélioration des filières cibles devra également être un point majeur du dispositif de suivi. Ce dispositif devra permettre de mesurer les impacts et changements permis par le projet à court et moyen terme (collecte des données, suivi des bénéficiaires, suivi des indicateurs, etc.), d'en rendre compte (logique de redevabilité) et de capitaliser sur les résultats ;
- **Obligation de combiner des actions rapides et des actions plus structurantes à moyen terme** bénéficiant directement aux publics concernés afin de renforcer la résilience immédiate des individus tout en œuvrant pour la durabilité et la pérennité des activités. Le projet devra donc s'appuyer sur des initiatives existantes pour les appuyer et démarrer rapidement des actions au services de chaînes de valeurs et des publics cibles ;
- **Ne pas nuire et sensibilité au conflit :** dans le contexte tchadien présentant des risques de tensions locales lors de la mise en place d'un projet, sera appliquée une démarche sensible aux conflits, selon l'approche Ne pas nuire. Un processus de participation communautaire renforcé et un mécanisme de réclamation pour éviter les tensions seront également envisagés mais surtout garantir que le projet réponde aux attentes des communautés en termes de demande d'éducation et de formation. Aussi, une certaine adaptabilité et flexibilité du montage du projet devra être garantie et des activités pensées pour permettre la prise en compte du contexte spécifique ;
- **Complémentarité des appuis déjà mis en œuvre par d'autres partenaires dans la zone :** il est attendu que les propositions puissent identifier les principales initiatives en cours/passées/à venir et les synergies envisagées avec le projet ;
- **Créer du capital humain et transférer des compétences :** le recours à l'emploi local est fréquemment contrarié par le déficit de formation. Pour compenser le déficit de personnel qualifié tchadien, les sociétés étrangères recourent à des cadres africains étrangers. L'AFD souhaite donc encourager le transfert de compétences, tant en termes de formation de personnel local qualifié qu'en termes de soutien à des acteurs locaux afin de permettre une meilleure appropriation des dispositifs d'aide par ces acteurs et renforcer leurs expertises. Cet engagement se caractérise également à travers les modalités d'intervention et de structuration de l'équipe projet. Une attention sera portée à la prise en charge de stagiaires, volontaires nationaux dans les équipes, aux éventuels partenariats tissés avec des universités ou structures de formation ..

11.4 Finalité et objectifs

L'objectif général de l'Action financée par l'Union Européenne, et dans lequel devra s'inscrire le projet, est défini comme tel :

« L'objectif général de cette action est de faciliter le développement des compétences requises par les secteurs économiques clés soutenus dans le cadre du Global Gateway (GG) par l'Équipe Europe dans le corridor N'Djaména-Douala »

Les objectifs spécifiques (OS) sont les suivants :

1. Amélioration des compétences de base et l'orientation scolaire des jeunes, en particulier des filles, afin de leur permettre d'accéder à des formations professionnelles et techniques
2. Adaptation de l'offre de formation professionnelle et technique et d'accompagnement vers le travail pour mieux répondre aux besoins et opportunités des bassins de production dans les secteurs ciblés, et ainsi renforcer l'insertion professionnelle des jeunes dans des secteurs clés pour la diversification économique au Tchad

Il est essentiel de noter que le projet devra impérativement s'inscrire dans le cadre de redevabilité fixé par l'Union Européenne (cf. Matrice de suivi en annexe). Il n'est donc pas recommandé une restructuration ou une refonte des objectifs mais surtout une adaptation de ceux-ci aux besoins de la zone et aux capacités des acteurs.

Le projet devra se focaliser sur les secteurs identifiés comme porteurs et susceptibles de faire l'objet d'investissements dans à court/moyen terme à savoir **l'agroalimentaire (y compris l'élevage), énergie, transport, mécanique et construction.**

Un travail d'identification des opportunités / contraintes sur les chaînes de valeur ciblées sera attendu dans la phase d'amorçage afin de garantir une parfaite adaptation de l'offre de formation et d'accompagnement au contexte de la zone.

11.5 Résultats recherchés

A titre indicatif, en fonction des besoins qui seront identifiés, les résultats recherchés et type d'actions pourraient être les suivants :

OS1 :

- Amélioration de l'accès aux compétences de base, notamment à travers la réhabilitation de structures d'éducation de base non formelle (EBNF) et d'alphabétisation pérennes ;
- Renforcement des dispositifs d'orientation et d'accompagnement proposant des parcours cohérent mixant des dispositifs de formation sur des compétences de base, de formation professionnelle et enfin d'accompagnement à l'autonomisation (travail ou entrepreneuriat) ;
- Appui à l'accès à la formation professionnelle depuis l'éducation secondaire (yc réhabilitation d'infrastructures éducatives – collèges et centres de formation professionnelle) ;
- Renforcement des capacités d'encadrement, de mise en œuvre des actions et de coordination entre les acteurs de l'éducation formelle/non formelle, de la formation et de tous les dispositifs d'orientation et d'accompagnement ;

A noter que les appuis aux structures de formation relevant du Ministère en charge de l'éducation nationale (ex : CETIM de Moundou) sont réputés intégrés dans cette

Composante 1. Les appuis aux centres relevant du Ministère en charge de la formation professionnelle ou autres seront intégrés dans la Composante 2.

OS2 :

- Appui à la concertation public-privé pour améliorer les dispositifs de formation tirés par les besoins réels ;
- Appui au développement d'offres de formation en partenariat-public privé, développement des modalités d'apprentissage et d'alternance ;
- Renforcement de l'offre de formation professionnelle (infrastructures, équipements, qualité...) et de d'accompagnement vers l'insertion et l'emploi ;

Les points d'attention suivants sont relevés en termes d'infrastructures :

- Ne seront éligibles que les actions de réhabilitation / extensions d'établissements formels / non formels. Sauf cas exceptionnel, aucune nouvelle structure ne sera construite. Pour ces activités, les ONG devront, dans leur proposition, s'attacher à décrire la méthodologie de choix des établissements/structures pour garantir une sélection objective et transparente ainsi que les modalités de mise en œuvre de ces activités en décrivant les compétences dont elles disposent pour réaliser ces activités ;
- Une approche de durabilité sera recherchée avec des méthodes adaptées aux ressources humaines et techniques disponibles localement, en privilégiant des solutions techniques ne nécessitant pas ou peu d'entretien. Les questions d'équipements / gestion des stocks et de maintenance devront être prises en compte ;
- Les mesures environnementales et sociales mises en œuvre dans le cadre de la réalisation ou réhabilitation des infrastructures devront être conformes aux normes environnementales et sociales de l'AFD. Aucun site nécessitant un déplacement de populations ou d'activités économiques ne pourra être ciblé.

11.6 Zone d'intervention

Le projet sera réalisé au Tchad, dans une ou plusieurs zones dans les 4 provinces cibles du corridor Njamena-Moundou, à savoir Logone Oriental, Logone Occidental, Mandoul et Moyen-Chari. Le projet pourrait être mis en œuvre sur la totalité des zones ou a minima sur 2 d'entre elles. Le choix des zones devra être particulièrement justifié dans la proposition notamment au regard des synergies possibles avec d'autres projets et/ou perspectives d'investissements identifiés.

Le projet vise à avoir un ancrage territorial avec des ambitions réalistes, sur une zone géographique viable pour la fonctionnalité de mise en œuvre du projet. L'AFD privilégiera la concentration géographique plutôt que la dispersion, tout en articulant l'intervention avec des autres partenaires présents dans la zone.

Les partenaires sélectionnés seront encouragés à ne pas travailler que dans les centres urbains, et, dans la mesure du possible, à cibler des zones plus difficilement accessibles.

Il est attendu un pré ciblage dans les propositions qui pourra être affiné en fonction du diagnostic approfondi au démarrage du projet.

11.7 Montant de l'enveloppe financière mise à disposition

Le montant global alloué au titre du présent appel à projets est de 13,5 millions d'Euros sur une durée d'intervention de 60 mois maximum. Le consortium pourra proposer une durée plus courte si cela lui semble opportun au regard de l'atteinte possible des objectifs et maîtrise de coûts de fonctionnement.

Conformément au cadrage de l'Union Européenne, la répartition budgétaire entre les 2 composantes attendue est de l'ordre de 40% pour la Composante 1 et 60% pour la Composante 2.

11.8 Analyse de contexte, suivi-évaluation et capitalisation

Analyse de contexte :

Il est demandé aux soumissionnaires de décrire la situation de la zone d'intervention ciblée dans le cadre du projet au stade de la proposition. Un descriptif général de la situation faisant apparaître les interventions des différents acteurs, les besoins principaux et les solutions pour y répondre, suffira au stade de la soumission. Les soumissionnaires devront démontrer qu'ils ont compris le contexte particulier de la zone d'intervention, au-delà d'un diagnostic général au niveau national. En complément, un diagnostic approfondi devra être budgété et programmé au démarrage du projet.

La proposition devra décrire les points d'approfondissement proposés pour nourrir les réflexions sur le choix des zones d'intervention, des chaînes de valeur ciblées, des établissements / structures bénéficiaires et du ciblage des bénéficiaires. Ce diagnostic devra permettre d'affiner les indicateurs et d'établir une situation de référence et de préciser les cibles du projet. Il est attendu que les soumissionnaires puissent préciser dans leur proposition la méthodologie qui sera retenue pour réaliser ce diagnostic.

Il est attendu que le projet tienne compte des expériences présentes et passées de projets touchant les thématiques de cet appel à projet, dans une logique d'amélioration continue et de capitalisation.

Dispositif de suivi-évaluation :

Le dispositif de suivi-évaluation est envisagé comme un dispositif d'aide à la décision et de facilitation de dialogue entre les acteurs et permettant notamment un suivi de triple niveau :

- Suivi des changements et des progrès réalisés selon les résultats du projet et les effets constatés sur les chaînes de valeur ; pour les acteurs concernés et pour les populations cibles ;
- Suivi du contexte renseigné par une veille concernant l'évolution de la situation, les changements liés aux acteurs clés du projet (par ce suivi du contexte plus large que le suivi des activités du projet. Il s'agit de vérifier par exemple que le projet ne crée pas ou n'attise pas de tensions entre groupes sociaux au niveau local et de suivre l'interaction entre le projet et le contexte) ;
- Suivi technique et financier de la mise en œuvre du projet.

Le suivi-évaluation des résultats devra s'appuyer sur des indicateurs de moyens et de résultats précis incluant des indicateurs sexo-différenciés et sexo-spécifiques.

Un suivi participatif, si besoin avec des éléments de suivi à distance, devra être mis en place et explicité dans la proposition. Un système de remontées des plaintes devra également être intégré dans le dispositif (intégré dans le Plan d'engagement des parties prenantes).

Les indicateurs présents dans la matrice du cadre logique présentée en annexe devront faire partie du dispositif de suivi-évaluation avec une désagrégation par sexe.

11.9 Modalités spécifiques de mise en œuvre du projet

Comme pour toutes les opérations financées par l'AFD au bénéfice d'ONGs, il sera demandé qu'un accord de partenariat avec le ministère en charge de l'éducation et le SPONG soit signé, avec un travail spécifique de collaboration au niveau déconcentré. En fonction des autres ministères sectoriels concernés, d'autres accords pourraient être envisagés.

Dans le cadre d'une Action financée par l'Union Européenne, la signature de la convention de financement sera conditionnée à la signature préalable de la convention entre l'AFD et l'UE. La signature de l'accord de consortium sera une condition préalable au premier versement. En fonction des échanges avec les parties prenantes lors de la phase de co-construction, il pourra être prévu d'intégrer des engagements particuliers dans la convention de financement notamment la validation de l'AFD des CV du personnel-clé au démarrage du projet.

Au regard de la démarche d'appui aux acteurs locaux envisagés, il sera attendu que le consortium puisse détailler la méthodologie envisagée d'appui à ces partenaires (identification, modalités contractuelles et fiduciaires...).

Par ailleurs, le bénéficiaire du financement devra s'engager à prendre des mesures telles que préconisées par le guide intitulé « Risque de financement du terrorisme : Guide de Bonne Conduite à l'attention des associations », publié par la Direction Générale du Trésor

le 27 janvier 2015.

ANNEXE 1 AUX TERMES DE REFERENCE : Matrice prévisionnelle du cadre logique de l'Action

Résultats	Chaîne des résultats (@) : Principaux résultats attendus	Indicateurs () : (Au moins un indicateur par résultat escompté)
Impact	Faciliter le développement des compétences éducatives, professionnelles et diplômantes ou certifiantes demandées par les secteurs économiques clés soutenus sous le Global Gateway (GG) par l'Equipe Europe dans le corridor N'Djaména-Douala, pour contribuer à la croissance économique inclusive et développement durable et résilient du Tchad.	2. Taux de chômage ventilé selon le sexe et âge (ODD 8.5.2)
Objectif Spécifique 1	Les compétences de base des jeunes, en particulier des femmes et des filles, acquises de manière formelle ou non-formelle, sont améliorées, ainsi que leur orientation dans la poursuite des parcours notamment vers la formation professionnelle dans des secteurs identifiés comme clé par le secteur privé y compris dans les secteurs émergents de l'économie verte	1.1 Taux d'achèvement dans les collèges appuyés par le programme, ventilé par sexe
Objectif Spécifique 2	La demande en compétences des secteurs clés de l'agriculture, agro-alimentaire, transport, construction et énergie est satisfaite grâce à un renforcement de l'offre de formation professionnelle et des dispositifs d'insertion professionnelle en particulier pour les femmes et les filles.	2.1 Nb de personnes qui ont bénéficié ¹³ d'interventions d'EFP / de développement des compétences en établissement ou sur le lieu de travail soutenues par l'UE GEF 2.14.a), ventilée par sexe et âge 2.2 Nb d'emplois (directs) soutenus ou maintenus par l'UE/personnes formées (GEF 2.13.a) 2.3 Pourcentage des personnes formées avec des conditions de travail améliorées ¹⁴ , ventilé par sexe et âge
Produit 1 en ce qui concerne l'OS1	1.1 L'accès à l'Éducation de Base Non Formelle (EBNF) et à l'alphabétisation est amélioré et des dispositifs d'orientation et d'accompagnement pour élargir l'accès	1.1.1 Nb d'enfants inscrits en EBNF avec le soutien de l'UE, ventilé par sexe et âge 1.1.2 Pourcentage de jeunes bénéficiaires de

	des jeunes à la formation professionnelle et technique renforcés	l'alphabétisation inscrits en formation technique et professionnelle 1.1.3 Pourcentage d'enfants bénéficiaires de l'EBNF ayant réintégré le parcours scolaire formel ou intégré la formation technique et professionnelle
Produit 2 en ce qui concerne l'OS1	1.2 Transition au collège, rétention des élèves, en particulier les filles, et orientation au niveau des collèges renforcés	1.2.1 Pourcentage d'élèves bénéficiant d'un appui pour leur orientation dans les collèges appuyés par le programme 1.2.2 Taux d'abandon dans les collèges appuyés (ventilé par sexe) 1.2.3 Nombre d'enfants scolarisés dans les collèges (1er cycle du secondaire) avec le soutien de l'UE, ventilé par sexe (GERF 2.36)
Produit 3 en ce qui concerne l'OS1	1.3 Capacités d'encadrement et supervision et coordination des alternatives éducatives (EBNF et alphabétisation) et des collèges par les services centraux et déconcentrés renforcés.	1.3.1 Nb de visites de supervision par an dans l'EBNF et l'alphabétisation par les services centraux et déconcentrés selon les normes/protocoles établis 1.3.2 Nb de structures de coordination établies et opérationnelles entre l'éducation et la Formation professionnelle aux différents niveaux y compris au niveau des Académies
Produit 1 en ce qui concerne l'OS2	2.1 Le dialogue et la collaboration public-privé pour identifier les investissements, les chaînes de valeur porteuses, les opportunités d'emploi concrètes et pour promouvoir différents modèles et mécanismes de formation et d'insertion ont été améliorés	2.1.1 Nombre d'états de lieux élaborés sur l'offre de formation répondant aux emplois identifiés et le gap existant entre l'offre et la demande (ventilés par province, filière, investissement public et/ou privé) 2.1.2 Pourcentage des études (mapping, analyse, état des lieux) réalisées avec la participation des acteurs publics et privés (ventilés par province, filière, investissement public et/ou privé)
Produit 2 en ce qui concerne l'OS2	2.2 L'offre de formation adaptée aux opportunités concrètes d'emploi et mesures d'accompagnement pour l'emploi ont été améliorées	2.2.1 Nombre de programmes de formation adaptés et/ou développés 2.2.2 Pourcentage d'employeurs impliqués dans l'Action qui déclarent que les programmes de formation adaptés et/ou développés répondent à leurs besoins pour le développement des compétences (ventilés par FTP, comportementales et digital)

		2.2.3 Nombre d'entreprises (de toutes tailles et tous secteurs confondus) accompagnées pour mieux identifier les besoins en main d'œuvre et développer leur activité
Produit 3 en ce qui concerne l'OS2	2.3 Recherche-action et participation à l'organisation d'échanges sur des expériences pertinentes pour améliorer la qualité des activités, la connaissance et la prise en compte des leçons apprises. A noter que ce Produit ne sera pas à traiter directement par le consortium car mis en œuvre par une autre entité. Des liens seront évidemment recherchés dans le cadre de la mise en œuvre.	2.3.1. Nombre d'études ayant été mises en œuvre dont les leçons apprises ont fait l'objet de discussion par les parties prenantes et de prise en compte dans les dispositifs de l'Action